Résumé – Forêt Wabigoon

Ce rapport présente les conclusions de la vérification indépendante de la forêt Wabigoon réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd., pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020. La forêt est gérée par Domtar Inc., conformément au permis d'aménagement forestier durable n° 541953.

La forêt Wabigoon se trouve dans le district de Dryden du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, dans la région du Nord-Ouest. Un comité local de citoyens (comité consultatif local de citoyens de Dryden) s'occupe de la forêt. La forêt est certifiée comme étant gérée de manière durable par la Sustainable Forest Initiative et le Forest Stewardship Council.

Les procédures et les critères de vérification sont expliqués dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol 2020*. Processus et protocole. La vérification vise la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020 et porte sur la mise en œuvre des années 8, 9 et 10 de la phase II du plan de gestion forestière (PGF) 2008-2018, la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de prévoyance 2018-2019, la préparation du PGF 2019-2029 et la mise en œuvre de l'année 1 du plan 2019-2029. Les documents relatifs au plan de gestion ont été examinés en fonction des lois provinciales pertinentes, des lignes directrices en matière de politiques et des exigences du *Manuel de planification de la gestion forestière*. Les examens sur le terrain ont été effectués par hélicoptère et par camion en octobre 2020.

La faiblesse de l'économie du secteur forestier a eu des répercussions négatives sur le niveau de réalisation des plans de gestion forestière. Au cours de la période de vérification, les niveaux de récolte ont atteint 74 % de la cible. Le niveau de traitement sylvicole correspond à la superficie récoltée. Les rapports annuels indiquent que les activités de gestion forestière ont atteint un niveau de conformité satisfaisant.

La gestion forestière a été planifiée et mise en œuvre conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne et les cibles du plan de gestion contribuent à l'atteinte des objectifs du plan et à la durabilité de la forêt. Le comité consultatif local de citoyens de Dryden a été bien géré et a apporté des avantages importants au processus de gestion forestière. La livraison tardive de l'Inventaire des ressources forestières amélioré a nécessité l'élaboration d'un plan de prévoyance (qui a prolongé d'un an la vision de la gestion à long terme). Toutes les exigences du Manuel de planification de la gestion forestière ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion forestière 2008-2018, du plan de prévoyance 2018-2019 et du plan de gestion forestière 2019-2029. Quatre demandes de résolution de problèmes et deux demandes d'évaluation environnementale individuelle ont été associées à l'élaboration du plan de gestion forestière 2019-2029. Tous les processus de résolution des problèmes ont respecté les exigences du Manuel de planification de la gestion forestière.

Malgré les nombreuses difficultés éprouvées pendant l'élaboration du plan de prévoyance et du plan de gestion forestière 2019-2029, la planification de la gestion forestière était conforme aux exigences du *Manuel de planification de la gestion forestière*, et les objectifs et cibles du plan proposé contribuent à la durabilité de la forêt.

Le plan d'action des vérifications indépendantes des forêts de 2015 a présenté des stratégies visant à résoudre des problèmes de longue date associés à la qualité et à l'approbation des

documents de gestion forestière et d'autres produits. Bien que des progrès aient été réalisés et que la relation de travail entre les entités ayant fait l'objet d'une vérification se soit améliorée, des problèmes persistent quant à la qualité des produits et au respect des délais d'approbation prescrits.

Nous avons également cerné quelques lacunes sur le plan de la gestion des puits d'extraction d'agrégats et du programme de sylviculture :

- les normes opérationnelles pour la gestion des puits d'extraction d'agrégats forestiers n'étaient pas toujours respectées;
- dans bien des cas, le creusement de tranchée par disque passif n'a pas permis de créer des conditions propices au renouvellement sur certains sites récoltés et dans les piles de débris de déchiqueteuse;
- sur certains sites concurrents, le programme de soins sylvicoles à l'aide de produits chimiques aériens a connu un succès variable;
- les délais pour le dépôt des rapports d'inspection de conformité n'ont pas toujours été respectés;
- les programmes de surveillance et de présentation de rapports de Domtar étaient parfois insuffisants pour évaluer l'efficacité de certaines activités forestières.

De plus, la production de l'Inventaire des ressources forestières amélioré a connu des problèmes systémiques retardant le processus de planification de la gestion forestière. Malgré ce qui précède, nous avons conclu que, dans l'ensemble, un programme de gestion forestière efficace est mis en œuvre et la forêt Wabigoon est gérée de façon durable conformément aux dispositions du permis d'aménagement forestier durable. L'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Wabigoon était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification ainsi qu'aux dispositions du permis d'aménagement forestier durable n° 541953, dont Domtar Inc. est la titulaire.

La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol 2020*, sur lesquels l'évaluation était fondée.